



ABEILLE ASSET MANAGEMENT

# OFI INVEST RENDEMENT EUROPE (ex-Aviva Rendement Europe)

**rapport**  
annuel

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE - SICAV DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 30.09.2022

# ■ Sommaire

<b>1. Informations concernant les placements et la gestion .....</b>	<b>4</b>
<b>2. Rapport d'activité.....</b>	<b>10</b>
<b>3. Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés.....</b>	<b>14</b>
<b>4. Rapport sur le gouvernement d'entreprise.....</b>	<b>16</b>
<b>5. Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels.....</b>	<b>18</b>
<b>6. Rapport spécial du commissaire aux comptes .....</b>	<b>22</b>
<b>7. Comptes annuels .....</b>	<b>23</b>
7.1 Bilan.....	24
7.2 Hors-bilan .....	26
7.3 Compte de résultat.....	27
7.4 Annexes.....	28
<b>8. Inventaire.....</b>	<b>39</b>
<b>9. Résolutions.....</b>	<b>45</b>

<b>Gestionnaire financier par délégation</b>	ABEILLE ASSET MANAGEMENT 14, rue Roquépine - 75008 Paris
<b>Dépositaire</b>	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18
<b>Conservateur</b>	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18
<b>Commissaire aux comptes</b>	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, SA Représenté par Madame Raphaëlle ALEZRA-CABESSA 63, rue de Villiers - Crystal Park - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
<b>Commercialisateurs</b>	ABEILLE ASSET MANAGEMENT ABEILLE VIE 70, avenue de l'Europe - 92270 Bois-Colombes
<b>Conseil d'administration</b>	<b>Président Directeur Général</b> Monsieur Geoffroy LENOIR  <b>Administrateurs</b> Monsieur Geoffroy LENOIR ABEILLE IARD & SANTE, représentée par André PETIT Monsieur Julien ROLLAND ABEILLE VIE, représentée par Paata GUGULASHVILI

# Informations concernant les placements et la gestion

## Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

1. Le résultat net, qui correspond au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence, ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de la SICAV, majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion financière et de la charge des emprunts, augmenté du report à nouveau majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.
2. Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde de régularisation des plus-values.

La SICAV a opté pour le mode d'affectation des sommes distribuables suivant : capitalisation et/ou distribution.

L'Assemblée Générale statue chaque année sur l'affectation, en tout ou partie, du résultat net ainsi que des plus-values réalisées, indépendamment l'un de l'autre et peut décider, en cours d'exercice, la mise en distribution d'un ou plusieurs acomptes.

La comptabilisation des revenus s'effectue selon la méthode des intérêts encaissés.

**Objectif de gestion :** La SICAV a pour objectif la recherche d'une performance annualisée nette de frais de gestion, sur la période de placement recommandée, supérieure à celle de l'indice JPM GBI Global European Hedge EUR (coupons réinvestis), en investissant principalement sur les marchés de taux de l'EEE et de l'OCDE, dans le cadre d'une gestion dynamique et discrétionnaire.

**Indicateur de référence :** L'indicateur de référence de la SICAV est l'indice JPM GBI Global European Hedge EUR (coupons réinvestis).

Cet indice obligataire est composé des emprunts gouvernementaux européens, de toutes maturités. Il est calculé quotidiennement et publié par la société JP Morgan.

Cet indice est accessible sur le site internet : [www.jpmorgan.com](http://www.jpmorgan.com).

La SICAV est gérée activement. La composition de la SICAV peut s'écarter matériellement de la répartition de l'indicateur.

## Stratégie d'investissement :

### Stratégie utilisée

La stratégie de gestion est discrétionnaire quant à la sélection des valeurs.

Le portefeuille est construit et géré sur la base d'une analyse quantitative et qualitative de l'univers d'investissement, afin d'intégrer au portefeuille les valeurs jugées, par l'équipe de gestion, en adéquation avec les objectifs et contraintes de gestion.

D'un point de vue quantitatif, les gérants dressent une perspective globale offrant des vues cohérentes de marché, des thèmes d'investissement et des moteurs de performance clairement définis. Les vues de marché sont ensuite transcrites en 6 stratégies d'investissement principales : directionnel, pente, crédit, valeur relative, inflation et volatilité. Chaque moteur de performance est ventilé en stratégies d'investissement élémentaires qui sont quantifiables à la fois en termes de risques et de performances.

D'un point de vue qualitatif, le processus de sélection des titres repose sur :

- une analyse « crédit » de l'émetteur ;
- une étude de la structure du titre.

La SICAV respecte les fourchettes d'investissement sur l'actif suivantes :

- entre 70% et 100% de l'actif net, en titres de créance et instruments du marché monétaire.
- entre 0% et 10 % de l'actif net dans des actions ou des titres donnant directement ou indirectement accès au capital ou aux droits de vote de sociétés.

Les émetteurs sélectionnés relèveront entre 90% et 100% de l'actif net de l'Espace Économique Européen et d'autres pays membres de l'OCDE et, dans la limite de 10% de l'actif net, de toutes zones géographiques. Les titres issus des pays émergents seront limités à 10% de l'actif net.

Le portefeuille pourra être investi dans la limite de 10% de l'actif net en parts et actions d'OPC.

L'exposition du portefeuille pourra également être réalisée ou ajustée au moyen d'instruments dérivés ou intégrant des dérivés. L'utilisation de ces instruments ne sera faite que dans le but d'ajuster la sensibilité de la SICAV.

L'exposition de la SICAV au risque de change est comprise entre 0% et 10% de l'actif net.

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle l'OPCVM est géré :	Entre 0 et +10
Devises de libellé des titres dans lesquels l'OPCVM est investi :	Euro : de 90 à 100% de l'actif net Toutes devises hors euro : de 0% à 10% de l'actif net
Niveau de risque de change supporté par l'OPCVM :	10% maximum de l'actif net.
Zone géographique des émetteurs des titres auxquels l'OPCVM est exposé :	Espace Economique Européen et zone OCDE : de 90% à 100% de l'actif net Autres zones : de 0% à 10% de l'actif net Pays émergents : de 0% à 10% de l'actif net

La SICAV ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance et n'a pas l'intention de se conformer au principe de précaution consistant à ne pas « causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Par ailleurs, la stratégie mise en oeuvre dans cette SICAV ne prend pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

### Les actifs hors dérivés intégrés

#### => *Actions et titres donnant accès au capital*

Le portefeuille pourra être investi, dans la limite de 10% de l'actif net, dans des actions ou des titres donnant accès, directement ou indirectement au capital et aux droits de vote de sociétés.

Les titres détenus, qui relèveront de toutes tailles de capitalisation, pourront concerner tous les secteurs économiques. Ils seront libellés en toutes devises.

Les émetteurs sélectionnés relèveront de toutes zones géographiques, y compris de pays émergents.

#### => *Titres de créance et instruments du marché monétaire*

Le portefeuille pourra être investi entre 70% et 100% de l'actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire. Les émetteurs sélectionnés relèveront de l'Espace Économique Européen et d'autres pays membres de l'OCDE et, dans la limite de 10% de l'actif net, de toutes zones géographiques. Les titres issus des pays émergents seront limités à 10% de l'actif net. Ils appartiendront indifféremment au secteur public ou au secteur privé.

Le niveau d'utilisation généralement recherché des titres de créances et instruments du marché monétaire, correspondant à l'utilisation habituelle envisagée par la société de gestion, sera de 80% de l'actif net.

Il est rappelé qu'une allocation cible constitue un objectif, et non un ratio impératif, qui peut ne pas être respecté en raison de conjonctures particulières laissant penser au gérant qu'une classe d'actif peut ne pas présenter l'investissement optimal à un moment donné.

La typologie des titres de créances et du marché monétaire utilisés sera notamment la suivante :

- obligations à taux fixe,
- obligations à taux variables,
- obligations indexées sur l'inflation,
- obligations souveraines,
- obligations high yield,
- titres de créances négociables,
- EMTN non structurées,
- titres participatifs,
- titres subordonnés d'émetteurs publics,
- bons du trésor,
- obligations callables,
- obligations puttables.

Les titres détenus seront libellés en euro entre 90% et 100% de l'actif net et en autres devises dans la limite de 10% maximum de l'actif net.

Les titres sélectionnés relèveront de toutes les notations. La SICAV pourra investir dans la limite de 10% de son actif net dans des titres de créance spéculatifs (High Yield) (notation inférieure à BBB- référence Standard & Poor's ou équivalent).

Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Pour la détermination de la notation de l'émission, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières.

En cas de dégradation de la notation, les titres pourront être cédés sans que cela soit une obligation, ces cessions étant le cas échéant effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans l'intérêt des actionnaires et dans les meilleures conditions possibles en fonction des opportunités de marché.

**=> Actions et parts d'OPC**

La SICAV pourra investir jusqu'à 10% de l'actif net en parts ou actions d'OPC suivants :

	Investissement autorisé au niveau de l'OPC
OPCVM de droit français ou étranger	10%
FIA de droit français*	10%
FIA européens ou fonds d'investissement étrangers*	10%
Fonds d'investissement étrangers	N/A

\* répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

Le portefeuille ne pourra pas investir dans des fonds de fonds et des fonds nourriciers.

La SICAV pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion ou des sociétés de gestion liées.

**Les instruments dérivés**

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion du fonds, la SICAV est susceptible d'utiliser des instruments dérivés dans les conditions définies ci-après :

- Nature des marchés d'intervention :
  - Réglementés
  - Organisés
  - De gré à gré
- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
  - Taux
  - Change
  - Crédit
- Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :
  - Couverture
  - Exposition
- Nature des instruments utilisés :
  - Futures
  - Options
  - Swaps
  - Change à terme
  - Dérivés de crédit : crédit default swap
- Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :
  - Couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres...
  - Augmentation de l'exposition au marché

**Les instruments intégrant des dérivés**

La SICAV pourra détenir les instruments intégrant des dérivés suivants :

- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
  - Taux
  - Change
  - Crédit
- Nature des interventions :
  - Couverture
  - Exposition
- Nature des instruments utilisés :
  - Obligations convertibles
  - Obligations échangeables
  - Obligations avec bons de souscription
  - Obligations remboursables en actions
  - EMTN Structurés
  - Droits et warrants
  - Obligations callables
  - Obligations puttables

### • Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

De manière générale, le recours aux instruments intégrant des dérivés permet d'exposer le portefeuille :

- au marché des devises,
- au marché des taux, notamment aux fins d'ajuster la sensibilité du portefeuille, dans le respect des limites précisées par ailleurs,
- ainsi que de couvrir le portefeuille des risques sur les actions, les taux ou les devises, ou d'intervenir rapidement, notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions rachats et/ou à d'éventuelles fluctuations subites des marchés.

### **Les dépôts**

La SICAV ne fera pas de dépôts mais pourra détenir des liquidités dans la limite de 10% de l'actif net pour les besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

### **Les emprunts d'espèces**

La SICAV pourra avoir recours à des emprunts d'espèces (emprunts et découverts bancaires) dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts seront effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

### **Les acquisitions et cessions temporaires de titres**

Aucune opération d'acquisition ou de cession temporaire de titres ne sera effectuée.

### **Effet de levier maximum**

Le niveau d'exposition consolidé de la SICAV, calculé selon la méthode de l'engagement intégrant l'exposition par l'intermédiaire de titres vifs, de parts ou d'actions d'OPC et d'instruments dérivés pourra représenter jusqu'à 300 % de l'actif net (levier brut) et jusqu'à 200 % de l'actif net (levier net).

### **Contreparties utilisées**

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : [www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com).

Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement de la SICAV, sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés et/ou sur la composition de l'indice dans le cadre de swaps sur indice. De même, l'approbation des contreparties ne sera pas requise pour une quelconque transaction relative au portefeuille d'investissement de la SICAV.

Du fait de ces opérations réalisées avec ces contreparties, la SICAV supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative de la SICAV peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Ces opérations font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces.

### **Garanties financières**

Dans le cadre de ces opérations, la SICAV peut recevoir / verser des garanties financières en espèces (appelé collatéral). Le niveau requis de ces de garanties est de 100%.

Le collatéral espèces reçu peut être réinvesti, dans les conditions fixées par la réglementation, en dépôts ou en OPC Monétaire court terme à valeur liquidative variable.

Les garanties reçues par l'OPCVM seront conservées chez le dépositaire.

**Profil de risque :** Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements de la SICAV, les risques principaux et accessoires pour l'actionnaire sont les suivants :

### **Risques principaux**

#### **Risque de perte en capital**

La SICAV ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

#### **Risque lié à la gestion discrétionnaire**

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution de différents marchés. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs et les marchés les plus performants.

#### **Risque de taux**

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baissera ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative de l'OPC. À titre d'exemple, pour un OPC ayant une sensibilité de 2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative de l'OPC.

**Risque de crédit**

La valeur liquidative de la SICAV baissera si celle-ci détient une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

**Risque de contrepartie**

L'actionnaire est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

**Risque lié à l'utilisation des titres spéculatifs (haut rendement)**

La SICAV peut détenir des titres spéculatifs (High Yield). Ces titres évalués « spéculatifs » selon l'analyse de l'équipe de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

**Risque lié à l'investissement dans des titres subordonnés**

Il est rappelé qu'une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM. L'utilisation des obligations subordonnées expose notamment le Fonds aux risques d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement.

**Risque de liquidité**

La SICAV est susceptible d'investir sur des titres peu liquides du fait de l'émetteur, du fait du marché sur lequel ils peuvent être négociés ou du fait de conditions particulières de cession. En cas de rachat important des actions de la SICAV, le gérant pourrait se trouver contraint de céder ces actifs aux conditions du moment, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

**Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés**

Dans la mesure où la SICAV peut investir sur des instruments dérivés et intégrant des dérivés, la valeur liquidative du fonds peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels la SICAV est exposé.

**Risque en matière de durabilité**

La SICAV est exposée à un risque en matière de durabilité. En cas de survenance d'un évènement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance, celui-ci pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Bien que la Société de gestion prenne en compte des critères ESG de façon générale dans les processus d'investissement, ceux-ci restent non-contraignants et n'ont pas pour objectif de réduire le risque en matière de durabilité.

**Risque accessoires****Risque actions**

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille du FCP est exposé de manière accessoire baissent, la valeur liquidative baissera. En raison des mouvements rapides et irréguliers des marchés actions, à la hausse comme à la baisse, le FCP pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le FCP investira sur des valeurs de petites capitalisations cotées. Le cours ou l'évaluation de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse et leur cession peut requérir des délais.

**Risque de change**

Etant donné que la SICAV peut investir dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro, l'actionnaire pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

**Risque lié aux pays émergents**

L'OPCVM peut investir de manière accessoire en titres sur les marchés des pays émergents. Les investisseurs potentiels sont avisés que l'investissement dans ces pays amplifie les risques de marché et de crédit. Les mouvements de marché à la hausse comme à la baisse peuvent être plus forts et plus rapides sur ces marchés que sur les grandes places internationales. En outre, l'investissement dans ces marchés implique un risque de restrictions imposées aux investissements étrangers, un risque de contrepartie ainsi qu'un risque de manque de liquidité de certaines lignes de l'OPCVM.

Les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. La situation politique et économique de ces pays peut affecter la valeur des investissements.

**Risque lié à l'investissement en obligations convertibles**

L'attention des investisseurs est attirée sur l'utilisation d'obligations convertibles, instruments introduisant un risque actions dans un portefeuille obligataire et une exposition sur la volatilité des actions, de ce fait, la valeur liquidative de la SICAV pourra baisser en cas de hausse des taux d'intérêts, de détérioration du profil de risque de l'émetteur, de baisse des marchés actions ou de baisse de la valorisation des options de conversion.

**Garantie ou protection :** La SICAV ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

**Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :** Tous souscripteurs, plus particulièrement destinée à servir de support à des contrats d'assurance vie.

Cette SICAV s'adresse aux investisseurs qui acceptent d'être exposés aux marchés de taux et au risque de change dans le but de bénéficier des évolutions de la courbe des taux et des mouvements de marché.

Durée minimum de placement recommandée : supérieure à deux ans.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée de placement recommandée mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il lui est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

Les actions de l'OPCVM n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrées en vertu du U.S. Securities Act de 1933, ou en vertu de quelque loi applicable dans un Etat américain.

De ce fait, lesdites actions ne pourront être directement ou indirectement cédées, offertes/vendues sur l'ensemble du territoire des Etats-Unis d'Amérique ; elles ne pourront davantage l'être au profit de tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (ci-après U.S. Person, tel que ce terme est défini par la réglementation américaine "Regulation S" dans le cadre de l'Act de 1933, telle qu'adoptée par l'autorité américaine de régulation des marchés (Securities and Exchange Commission)), sauf si un enregistrement des actions était effectué ou si une exemption était applicable. Une telle opération ne pourra en tout état de cause intervenir qu'avec le consentement préalable et exprès de la société de gestion de l'OPCVM.

En outre, la SICAV n'est pas et ne sera pas enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940 ; en conséquence, toute revente ou cession d'actions aux Etats-Unis d'Amérique ou à une U.S. Person peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit et préalable de la société de gestion de l'OPCVM.

Compte tenu des dispositions des règlements (UE) N° 833/2014 et N° 2022/398 la souscription des actions de cette SICAV est interdite à tout ressortissant russe ou biélorusse, à toute personne physique résidant en Russie ou en Biélorussie ou à toute personne morale, toute entité ou tout organisme établi en Russie ou en Biélorussie sauf aux ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne et aux personnes physiques titulaires d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un Etat membre de l'Union européenne.

**Régime fiscal :** Le régime décrit ci-dessous ne reprend que les principaux points de la fiscalité française applicable aux OPC. En cas de doute, le porteur est invité à étudier sa situation fiscale avec un conseiller.

Un OPC, en raison de sa neutralité fiscale, n'est pas soumis à l'impôt sur les sociétés. La fiscalité est appréhendée au niveau du porteur d'actions.

Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPC ou aux plus et moins-values latentes ou réalisées par l'OPC dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPC.

Certains revenus distribués par l'OPC à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Le régime fiscal peut être différent lorsque l'OPC est souscrit dans le cadre d'un contrat donnant droit à des avantages particuliers (contrat d'assurance, DSK, PEA...) et le porteur est alors invité à se référer aux spécificités fiscales de ce contrat.

**Pour plus de détails, le prospectus est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.**

- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion ou sur le site internet : [www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com).
- Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, document semestriel) sont disponibles gratuitement en langue française à l'adresse suivante. Ils peuvent également être adressés par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès d'Abeille Asset Management - Service Juridique - 14, rue Roquépine - 75008 Paris. [contact.juridique.am@ofi-invest.com](mailto:contact.juridique.am@ofi-invest.com)
- Date d'agrément par l'AMF : 27 juillet 1983.
- Date de création de la Sicav : 19 mars 1984.

# rapport de gestion du conseil d'administration

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale, conformément aux dispositions de la loi et de nos statuts, pour vous rendre compte de l'activité de notre Société au cours de l'exercice social et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 30 septembre 2022.

## ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

Depuis le deuxième semestre de l'année 2021, le contexte macroéconomique est marqué par des phénomènes de marché inédits. Après avoir disparu pendant des années, l'inflation est aujourd'hui plus que jamais de retour et demeure comme l'inquiétude principale des épargnants qui voient leur pouvoir d'achat s'éroder. La reprise de l'économie post Covid combiné à la crise énergétique provoquée par la guerre en Ukraine, a fait bondir violemment les chiffres d'inflation. En effet, les différents indices continuent de surprendre à la hausse. En Zone Euro, les prix à la consommation ont augmenté au mois de septembre de 10% sur un an, battant un nouveau record depuis la publication de l'indicateur en janvier 1997. De l'autre côté de l'Atlantique, la hausse des prix est elle aussi soutenue. L'inflation a dépassé les attentes en septembre aux Etats-Unis, avec une augmentation de 8,2% sur un an glissant.

L'inflation ne semble toujours pas maîtrisée à ce stade et la balance des risques reste orientée à la hausse sur cette fin d'année 2022. En conséquence, les Banques Centrales sont pressées d'agir, pour éviter que cette hausse des prix s'installe de manière durable. Ainsi, les durcissements monétaires se sont généralisés à travers le monde et l'exercice des différents banquiers centraux se complexifie. Ils ont réaffirmé, sur la fin de l'été, leur volonté de lutter coûte que coûte contre l'inflation et ont, par conséquent, accéléré la hausse des taux directeurs. L'année 2022 marque donc un tournant majeur dans les orientations des politiques monétaires mondiales : la Fed a procédé à une nouvelle hausse de ses taux directeurs en septembre, dont la fourchette se situe désormais entre 3% et 3,25%. De son côté, la BCE a elle aussi commencé à normaliser sa politique monétaire, avec plusieurs hausses sur l'été 2020 et devrait continuer son tour de vis monétaire dans les prochains mois. Le taux sur les dépôts bancaires à la BCE, qui est l'un des trois taux directeurs de référence, se situe actuellement à 0,75 %.

Pour finir, depuis plusieurs semaines, une rhétorique de récession s'est progressivement installée dans les différents discours économiques. En Zone Euro, l'activité devrait buter sur les problématiques d'approvisionnement en gaz cet hiver, la guerre en Ukraine ayant amené une disruption importante de l'accès à l'énergie. La question de l'indépendance énergétique est plus que jamais en centre des débats à l'approche de la période hivernale.

Cette période est bien particulière, les performances de nombreuses classes d'actifs étant orientées à la baisse et l'allocation jouant un rôle plutôt modeste dans le rendement des différents portefeuilles. Les marchés obligataires sont particulièrement touchés par le contexte actuel. On constate, sur le premier semestre de 2022, des moins-values inédites sur les différents segments de taux et de crédit. L'indice Bloomberg Global Aggregate, représentatif des obligations mondiales, cède plus de 20% sur 1 an glissant.

Dans le même temps, les actions continuent aussi de s'ajuster, confirmant la corrélation inhabituelle à la baisse des marchés actions et obligataires. Le CAC 40 perd 11,6% sur un an et l'indice représentant les actions mondiales, le MSCI World, perd lui plus de 21%.

## LA POLITIQUE DE GESTION

Les stratégies mises en œuvre au cours de l'exercice dans le cadre de la gestion sont les suivantes :

A l'instar de 2021, l'inflation a été une thématique prépondérante en 2022. L'invasion russe en Ukraine (le 24 février 2022) a conduit à de fortes tensions entre les pays occidentaux et la Russie ce qui a fait augmenter le prix des matières premières et notamment celui du gaz utilisé comme arme stratégique par le Kremlin. Cet événement s'ajoute à un contexte de tensions sur les chaînes d'approvisionnement à la suite de la réouverture des économies post Covid-19. Nous avons tout au long de l'année positionné le fonds afin qu'il bénéficie de la hausse de l'inflation qui fut le premier moteur de performance en 2022. L'exposition a été néanmoins fortement réduite en août, les chiffres d'inflation publiés en Zone euro perdant de leur impact sur les valorisations. Dans un environnement marqué par d'un côté les banques centrales décidées à combattre l'inflation (qui n'est plus considérée par ces dernières comme transitoire) en accélérant le resserrement de leurs politiques monétaires et de l'autre les craintes de récession économique (rationnement du gaz, resserrement des conditions financières), nous avons conservé une sensibilité aux taux d'intérêt proche de celle de l'indice de référence jusqu'à la fin juin. Nous avons profité de la baisse des taux survenue durant l'été pour implémenter un positionnement de sous sensibilité aux taux qui bénéficie actuellement des fortes hausses du taux directeur de la Banque Centrale Européenne.

Les positionnements en valeur relative et mouvement de courbe ont marginalement contribué à la surperformance du portefeuille avec notamment un biais sous sensible Italie contre Allemagne durant le deuxième trimestre ainsi qu'un positionnement d'aplatissement de la courbe allemande durant l'été qui ont été deux moteurs de performance.

Enfin, le crédit a été le principal détracteur de la performance du fonds en 2022 souffrant des tensions géopolitiques et de la remontée des taux. Si nous avons profité du rebond de la classe d'actif durant l'été pour réduire l'allocation au secteur « Haut rendement » (d'environ 4,5% à 3%) notre surallocation aux émetteurs du secteur privé tout au long de l'année a été pénalisante. A fin septembre 2022 la pondération en obligations du secteur privé « Investment grade » était de 13% et de 3% en « haut rendement ». Le fonds était composé d'environ 8% d'obligations émises par des entreprises privées non financières, 8% de signatures financières, 77% d'emprunts d'Etat, 4% d'obligations quasi-souveraines et 3% de trésoreries. Le fonds ne comporte au 30 septembre 2022 que des obligations libellées en Euro et en Sterling.

Sur la période, la performance de la SICAV a été de -18,38% contre -18,18% pour son indice de référence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

### Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devises de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
OFI INVEST ISR MONETAIRE CT PART D	15 979 346,04	18 266 440,50
REPUBLIC OF ITALY I 0.40% 15/05/2030	11 244 015,03	11 219 432,36
ITALIAN REPUBLIC I 0.65% 15/05/2026	8 543 723,54	8 631 515,11
FRANCE 0.1% I 01/03/2026	6 310 079,66	6 610 202,82
KINGDOM OF SPAIN 0% 31/01/2028	6 540 478,50	6 273 815,20
REPUBLIC OF ITALY 0.95% 01/03/2023	-	12 246 383,77
FRANCE 1.5% 25/05/2031	8 675 904,03	3 569 205,34
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0% 15/11/2028	5 730 130,70	5 183 000,20
FRENCH REPUBLIC 0.10% I 25/07/2031	5 063 928,84	5 114 759,55
BELGIUM KINGDOM 0.35% 22/06/2032	4 581 017,06	4 220 289,72

### Politique de vote

L'exercice du droit de vote pour les titres détenus dans les différents portefeuilles est effectué en toute indépendance dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts. Le gérant exerce au fur et à mesure les droits de vote aux conditions fixées par la « Politique de vote » en vigueur au sein de la société de gestion consultable sur le site internet via le lien : [www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com).

Le rapport sur l'exercice des droits de vote par la Société de Gestion est disponible sur son site internet.

### Commissions de mouvement

Ces commissions sont attribuées à 100% aux conservateurs au titre de leurs prestations de suivi et d'enregistrement des instructions.

### Description succincte de la procédure de sélection des intermédiaires

La société de gestion a recours au service d'Ofi Investment Solutions, étant précisé que jusqu'au 4 juillet 2022, ce service était assuré par Aviva Investors Global Services Limited. A ce titre, elle utilise la liste des intermédiaires qu'elle a elle-même sélectionnée en application de sa propre politique de sélection et d'exécution. Selon cette dernière, tous les intermédiaires sont choisis en fonction de leur solvabilité et doivent passer par un processus de sélection rigoureux basé sur des critères qualitatifs et quantitatifs. Une fois approuvées, les contreparties font l'objet d'un suivi et d'une analyse en continue de leur qualité d'exécution. Les facteurs clés pris en compte à cet égard sont : la couverture de marché ; la couverture des instruments; les protocoles de négociation ; les coûts de transaction ; l'efficacité et la fiabilité du traitement des opérations.

Pour plus d'informations, les porteurs peuvent se référer à la politique d'exécution et de sélection disponible sur le site : [www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com) et dans le rapport annuel de la société de gestion.

### Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur notre site Internet à l'adresse : [www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com).

### Risque global

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie par le Règlement général de l'AMF.

### Résultats et affectation des sommes distribuables

#### Affectation des sommes distribuables de l'exercice

De l'examen des comptes, il ressort un résultat net de l'exercice 2021 - 2022 de 579 844,73 €.

A ce résultat, s'ajoutent ou se retranchent les éléments suivants :

- Compte de régularisation des revenus de l'exercice : - 41 474,66 €
- Report à nouveau : 28 157,26 €

Compte tenu de ces éléments, le résultat à affecter s'élève à : 566 527,33 €

Par ailleurs, il est précisé que, en raison :

- de la capitalisation des plus-values, enregistrée au titre de l'exercice précédent pour un montant de 5 978 584,10 €,
- d'un montant de plus-values enregistrées sur l'exercice de - 3 135 802,73 €,

le montant total des plus-values distribuables au titre de l'exercice sous revue s'élève à 2 842 781,37 €.

L'Assemblée générale approuve l'affectation des sommes distribuables telle que proposée par le Conseil d'administration conformément à l'article 27 des statuts « Affectation des sommes distribuables ».

Elle décide en conséquence :

- La distribution à titre de dividende de la somme de : 549 896,48 €
- Le report à nouveau de l'exercice de la somme de : 16 630,85 €
- Le report de la totalité des plus-values distribuables au titre de l'exercice, soit la somme de : 2 842 781,37 €

Sur la base de cette répartition, le dividende net par action est donc arrêté à 0,16 €.

### Répartition des rémunérations allouées

Le Président informe les membres du Conseil qu'il a été décidé de ne pas verser de jetons de présence aux administrateurs au titre de l'exercice 2021 - 2022. Cette décision sera soumise au vote des actionnaires lors de la prochaine Assemblée.

### Modalités de fonctionnement de la SICAV

#### Conventions visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce

Le Président indique qu'aucune convention relevant des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice.

#### Conventions visées par l'article L. 225-39 du Code de commerce

Le Président communique aux membres du Conseil la liste et l'objet des conventions courantes et conclues à des conditions normales par la SICAV et

- ses dirigeants,
- les actionnaires de la SICAV disposant de plus de 10% des droits de vote dans celle-ci, ou avec une société contrôlant une société actionnaire disposant de plus de 10% des droits de vote,
- toutes entreprises avec lesquelles la SICAV a un dirigeant commun.

La convention relevant de l'article L.225-39 du code de commerce est la suivante :

- Délégation de gestion financière, administrative et comptable contractée avec Abeille Asset Management.

### Politique de rémunération

#### Partie qualitative

Abeille Asset Management s'est dotée d'une politique de rémunération applicable à l'ensemble des mandataires sociaux et du personnel d'AAM, définissant les conditions de détermination de la rémunération fixe et de la rémunération variable du personnel de la société. Cette politique de rémunération intègre également l'application d'un dispositif spécifique applicable à la rémunération variable des « personnels régulés » au titre de son activité de gestion d'OPC (FIA et OPCVM). Ce dispositif prévoit, notamment, d'une part, le versement différé et étalé sur trois exercices d'une fraction de la rémunération variable et, d'autre part, le versement sous forme d'actions ou de parts d'OPC gérés de 50% de la rémunération variable.

Ce dispositif est entré en vigueur au titre des rémunérations variables payées en 2016 au titre de l'exercice 2015 et a été agréé (dans le cadre de la mise en œuvre de la directive OPCVM 5) dans son intégralité par l'AMF le 6 avril 2017.

Pour les fonds UCITS, ce dispositif est entré en vigueur au titre des rémunérations variables payées en 2018 au titre de l'exercice 2017.

Par ailleurs, Abeille Asset Management est dotée d'un Comité des rémunérations chargé de l'application et du suivi de cette politique. Pour plus d'informations, la politique de rémunération est disponible sur demande auprès de la société de gestion, ainsi que sur le site internet à l'adresse suivante : [www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com)

### Partie quantitative

Au titre de l'exercice 2021, le montant des sommes versées par Abeille Asset Management à ses collaborateurs au titre de leur rémunération fixe s'élevait à 13 726 616 euros, hors charges patronales.

Le montant global de rémunération variable alloué au titre de l'exercice 2021 à l'ensemble des 157 salariés d'Abeille Asset Management (et payable postérieurement à la clôture de cet exercice aux conditions et modalités fixées par la Politique de Rémunération) s'élevait à 4 509 000 euros, hors charges patronales.

Le montant de rémunération variable alloué au titre de ce même exercice à des salariés entrant dans le cadre du dispositif de rémunération variable, mis en place en application de la directive 2014/91/UE (Directive OPCVM V), et de la directive 2011/61/UE (Directive AIFM), et soumis à différé partiel, s'élevait à 250 000 euros hors charges patronales, et concernait 1 salarié.

### **Effets de levier**

Levier brut : 125%.

Levier net : 105%.

### **Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR**

La SICAV n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2022.

### **SFDR**

#### **Information relative à la Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables dans les rapports périodiques pour les fonds catégorisés « Article 6 » au regard du Règlement SFDR**

OFI INVEST RENDEMENT EUROPE n'a promu aucun investissement durable au cours de l'exercice écoulé : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance. Sa stratégie de gestion est uniquement liée à sa performance financière.

Nous rappelons qu'OFI INVEST RENDEMENT EUROPE ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance et n'a pas l'intention de se conformer au principe de précaution consistant à ne pas « causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Par ailleurs, la stratégie mise en œuvre dans ce FCP ne prend pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

#### **Changements intervenus :**

29/11/2021 : Mise à jour dénomination sociale + frais courants

01/01/2022 : Mise à jour règlementaire Taxonomie

11/02/2022 : Mise à jour annuelle

17/05/2022 : Russes + Mise à jour site web + frais

#### **Changement à intervenir :**

Dans le cadre du projet de réorganisation du groupe Aéma ayant pour le but le rapprochement des entités de gestion d'actifs au sein d'un pôle unique, la branche d'activité de gestion de portefeuille classique d'ABEILLE ASSET MANAGEMENT serait apportée à la société OFI AM, étant précisé que l'opération ne sera définitive que le 31 décembre 2022 et sous réserve de la réalisation des conditions suspensives.

En conséquence de cette opération, à compter du 1er janvier 2023, et sous réserve de l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers, la gestion de la SICAV serait déléguée à OFI ASSET MANAGEMENT, société anonyme, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 384 940 342 et ayant son siège social situé au 20-22 rue Vernier, 75017 Paris, agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 92-12, étant précisé que cette société de gestion changerait de dénomination pour devenir « OFI INVEST ASSET MANAGEMENT » à compter du 1er janvier 2023.

# techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

## a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :	-
- Prêts de titres :	-
- Emprunts de titres :	-
- Prises en pension :	-
- Mises en pensions :	-
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	<b>38 777 069,00</b>
- Change à terme :	<b>18 761 517,40</b>
- Future :	<b>20 015 551,60</b>
- Options :	-
- Swap :	-

## b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	<b>CREDIT AGRICOLE</b>
-	<b>SOCIETE GENERALE</b>
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(\*) Sauf les dérivés listés.

## c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<b>Techniques de gestion efficace</b>	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	580 000,00
<b>Total</b>	<b>580 000,00</b>
<b>Instruments financiers dérivés</b>	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
<b>Total</b>	<b>-</b>

(\*\*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

## d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
<b>Total des revenus</b>	<b>-</b>
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
<b>Total des frais</b>	<b>-</b>

(\*\*\*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

# rapport sur le gouvernement d'entreprise

## Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

### Monsieur Geoffroy LENOIR

- Président directeur général et administrateur de la SICAV OFI INVEST RENDEMENT EUROPE
- Président directeur général et administrateur de la SICAV OFI INVEST OBLIREA EURO
- Président et administrateur de la SICAV AFER SFER
- Président directeur général et administrateur de la SICAV AFER AVENIR SENIOR

### Monsieur André PETIT

- Président directeur général et administrateur de la SICAV OFI INVEST ACTIONS BRITANNIA
- Représentant permanent d'ABEILLE IARD & SANTE, administrateur de la SICAV OFI INVEST RENDEMENT EUROPE
- Administrateur de la SICAV OFI INVEST DEVELOPPEMENT
- Administrateur de la SICAV OFI INVEST PATRIMONE
- Représentant permanent d'ABEILLE VIE, administrateur de la SICAV OFI INVEST DIVERSIFIE
- Représentant permanent d'ABEILLE VIE, administrateur de la SICAV OFI INVEST OBLIREA EURO
- Représentant permanent d'ABEILLE ASSURANCES, administrateur de la SICAV OFI INVEST EUROPE
- Administrateur de la SICAV OFI INVEST VALEURS FRANCAISES
- Représentant permanent d'ABEILLE VIE, administrateur de la SICAV OFI INVEST ACTIONS IMMO EURO
- Administrateur de la SICAV OFI INVEST OBLIG INTERNATIONAL

### Monsieur Paata GUGULASHVILI

- Représentant permanent d'ABEILLE IARD&SANTE dans la SICAV OFI INVEST CONVERTIBLES MONDE,
- Représentant permanent d'ABEILLE VIE dans la SICAV OFI INVEST RENDEMENT EUROPE,
- Représentant permanent d'ABEILLE IARD&SANTE dans la SICAV OFI INVEST OBLIREA EURO,
- Représentant permanent d'ABEILLE IARD&SANTE dans la SICAV OFI INVEST OBLIG INTERNATIONAL,
- Représentant permanent d'ABEILLE VIE dans la SICAV OFI INVEST EUROPE
- Représentant permanent d'ABEILLE VIE dans la SICAV FONDS NOUVEL INVESTISSEMENTS NOVI 1
- Représentant permanent d'ABEILLE VIE dans la SICAV FONDS NOUVEL INVESTISSEMENTS NOVI 2

### Monsieur Julien ROLLAND

- Administrateur de la SICAV OFI INVEST RENDEMENT EUROPE

**Conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure**

**à 10% d'une société et d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.**

Aucune convention n'a été conclue au cours des exercices antérieurs dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Aucune convention n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

**Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires en cas d'augmentation de capital en application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de Commerce.**

Sans objet pour les SICAV.

**Modalités d'exercice de la direction générale prévues à l'article L.225-51-1 du Code de Commerce.**

Le Conseil d'administration a opté pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général.

# rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 30 septembre 2022**

**OFI INVEST RENDEMENT EUROPE**  
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE  
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion  
ABEILLE ASSET MANAGEMENT  
14 rue Roquépine  
75008 PARIS

Aux actionnaires,

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable OFI INVEST RENDEMENT EUROPE relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/10/2021 à la date d'émission de notre rapport.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



## OFI INVEST RENDEMENT EUROPE

**Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

**Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

**Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

**Rapport sur le gouvernement d'entreprise**

*Nous attestons de l'existence, dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.*

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



## OFI INVEST RENDEMENT EUROPE

**Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la direction.

**Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels****Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



OFI INVEST RENDEMENT EUROPE

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*  
Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Raphaëlle Alezra-Cabessa

2023.01.06 16:43:56 +0100

# rapport spécial du commissaire aux comptes



**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES  
Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos  
le 30 septembre 2022**

**OFI INVEST RENDEMENT EUROPE**  
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE  
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion  
ABEILLE ASSET MANAGEMENT  
14 rue Roquépine  
75008 PARIS

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la SICAV dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE  
GENERALE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L225-38 du code de commerce.

**CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*

Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Raphaëlle Alezra-Cabessa

2023.01.06 16:43:56 +0100

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - le de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

**comptes**  
annuels

# BILANactif

	30.09.2022	30.09.2021
Devise	EUR	EUR
<b>Immobilisations nettes</b>	-	-
<b>Dépôts</b>	-	-
<b>Instruments financiers</b>	<b>126 515 306,18</b>	<b>205 685 226,47</b>
• <b>ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	114 359 375,47	185 608 142,73
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS</b>		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	11 012 953,05	19 078 376,18
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• <b>OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES</b>		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• <b>CONTRATS FINANCIERS</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	1 142 977,66	998 707,56
Autres opérations	-	-
• <b>AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	-	-
<b>Créances</b>	<b>19 897 098,39</b>	<b>21 119 723,39</b>
Opérations de change à terme de devises	19 252 990,14	20 365 286,29
Autres	644 108,25	754 437,10
<b>Comptes financiers</b>	<b>3 525 522,85</b>	<b>254 672,82</b>
Liquidités	3 525 522,85	254 672,82
<b>Autres actifs</b>	-	-
<b>Total de l'actif</b>	<b>149 937 927,42</b>	<b>227 059 622,68</b>

# BILAN passif

	30.09.2022	30.09.2021
Devise	EUR	EUR
<b>Capitaux propres</b>		
• Capital	124 182 865,58	197 056 076,97
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	5 978 584,10	7 955 426,43
• Report à nouveau	28 157,26	28 960,58
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-3 135 802,73	-114 789,74
• Résultat de l'exercice	538 370,07	638 738,12
<b>Total des capitaux propres</b> <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	<b>127 592 174,28</b>	<b>205 564 412,36</b>
<b>Instruments financiers</b>	<b>1 142 977,67</b>	<b>998 707,57</b>
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	1 142 977,67	998 707,57
Autres opérations	-	-
<b>Dettes</b>	<b>19 501 848,99</b>	<b>20 496 201,66</b>
Opérations de change à terme de devises	18 817 644,50	20 331 968,87
Autres	684 204,49	164 232,79
<b>Comptes financiers</b>	<b>1 700 926,48</b>	<b>301,09</b>
Concours bancaires courants	1 700 926,48	301,09
Emprunts	-	-
<b>Total du passif</b>	<b>149 937 927,42</b>	<b>227 059 622,68</b>

# HORS-bilan

30.09.2022

30.09.2021

Devise	EUR	EUR
<b>Opérations de couverture</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	2 492 820,00	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
<b>Autres opérations</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	17 522 731,60	42 533 928,42
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

# COMPTE de résultat

	30.09.2022	30.09.2021
Devise	EUR	EUR
<b>Produits sur opérations financières</b>		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1 177,57	382,76
• Produits sur actions et valeurs assimilées	9 631,99	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	2 210 142,96	2 761 476,30
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
<b>Total (I)</b>	<b>2 220 952,52</b>	<b>2 761 859,06</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-31 254,39	-29 068,93
• Autres charges financières	-1 374,78	-1 602,72
<b>Total (II)</b>	<b>-32 629,17</b>	<b>-30 671,65</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>2 188 323,35</b>	<b>2 731 187,41</b>
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-1 608 478,62	-2 062 865,13
<b>Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>579 844,73</b>	<b>668 322,28</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-41 474,66	-29 584,16
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :</b>	<b>538 370,07</b>	<b>638 738,12</b>

## règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

### Règles d'évaluation des actifs

Les sources d'information retenues pour l'évaluation courante des instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont par ordre de priorité : IBOXX, BGN ou ICMA ou à défaut, toute autre source d'information publique. Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation selon la méthodologie suivante :

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

=> *Instruments financiers cotés*

Les instruments financiers cotés sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu lors de la récupération des cours en début de matinée le jour ouvré suivant (Source : Valorisateur sur la base d'une hiérarchie de contributeurs donnée par la SGP) Toutefois, les instruments cotant sur des marchés en continu sont évalués au cours de compensation du jour (Source : Chambre de compensation).

Les positions ouvertes sur marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Toutefois, les instruments qui ne font pas l'objet d'échanges réguliers et/ou pour des volumes significatifs pourront être évalués sur base de la moyenne des contributions (cours demandés) recueillies auprès des sources d'information spécifiées ci-dessus.

=> *OPC et fonds d'investissement non cotés*

Sur base de la dernière valeur liquidative fournie par les bases de données financières citées ci-dessus ou à défaut par tout moyen. Cependant, pour la valorisation des OPC dont la valorisation dépend de la société de gestion, la valeur liquidative retenue sera celle du jour de valorisation

=> *Titres de créance négociables*

Les titres de créance négociables (TCN) dont la durée de vie résiduelle lors de leur acquisition est supérieure à trois mois sont évalués jusqu'à leur échéance au taux de marché (Chambre de compensation), majoré, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Les titres de créance négociables (TCN) dont la durée de vie résiduelle lors de leur acquisition est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice », en linéarisant, sur la durée de vie restant à courir, la différence entre leur valeur d'acquisition et leur valeur de remboursement.

Ces instruments sont évalués à leur valeur probable de négociation déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

Les contrats sont évalués selon les méthodes suivantes :

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché compte tenu des conditions des contrats d'origine. Toutefois, les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont la durée de vie lors de leur mise en place est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice » consistant dans l'évaluation du différentiel d'intérêts sur la période courue.

Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes :

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation.



armes

**Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application**

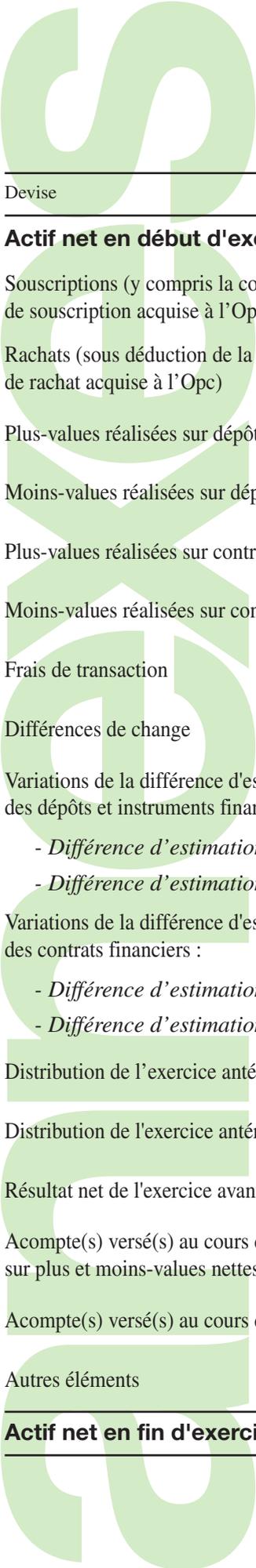
Néant.

**Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice**

Néant.

**Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions**

Capitalisation et/ou distribution du résultat net et des plus-values nettes réalisées.


 évolutionactif net

Devise	30.09.2022	30.09.2021
	EUR	EUR
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>205 564 412,36</b>	<b>204 129 335,96</b>
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	4 794 321,56	44 220 013,80
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-50 571 184,16	-36 315 235,00
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	4 107 029,68	2 819 679,38
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-6 671 515,99	-536 488,35
Plus-values réalisées sur contrats financiers	3 276 823,33	1 155 432,04
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-3 629 685,51	-2 067 086,06
Frais de transaction	-6 035,91	-4 554,67
Différences de change	-311 099,99	-283 116,45
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-29 044 016,48	-6 385 782,04
- Différence d'estimation exercice N	-23 596 869,69	5 447 146,79
- Différence d'estimation exercice N-1	5 447 146,79	11 832 928,83
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	104 659,90	-591 375,05
- Différence d'estimation exercice N	-509 397,66	-614 057,56
- Différence d'estimation exercice N-1	-614 057,56	-22 682,51
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-601 379,24	-1 244 733,48
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	579 844,73	668 322,28
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>127 592 174,28</b>	<b>205 564 412,36</b>

## compléments d'information

### 3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

#### 3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	11 895 789,05	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	92 859 758,38	-
Obligations à taux variable	9 603 828,04	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

#### 3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

#### 3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

## 3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
<b>Opérations de couverture</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	2 492 820,00	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
<b>Autres opérations</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	17 522 731,60	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

## 3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	92 859 758,38	21 499 617,09	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	3 525 522,85
<b>Passif</b>				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	1 700 926,48
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	2 492 820,00	-	-	-
Autres opérations	17 522 731,60	-	-	-

## 3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	461 829,48	11 751 636,66	4 248 830,42	16 202 707,48	81 694 371,43
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	3 525 522,85	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1 700 926,48	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Opérations de couverture	-	-	-	-	2 492 820,00
Autres opérations	-	-	-	4 311 000,00	13 211 731,60

**3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan**

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	GBP	USD	JPY	Autres devises
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	10 667 658,50	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	3 792 396,74	-	-	-
Comptes financiers	-	32 305,85	12 172,84	17 101,44
Autres actifs	-	-	-	-
<b>Passif</b>				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	15 247 053,76	-	-	-
Comptes financiers	1 700 926,48	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	5 492 251,60	-	-	-

**3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature**

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

<b>Créances</b>	<b>19 897 098,39</b>
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	3 492 715,79
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	15 760 274,35
Autres Créances :	
Dépôts de garantie (versés)	529 505,75
Coupons à recevoir	114 602,50
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
<b>Dettes</b>	<b>19 501 848,99</b>
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	15 247 053,76
Montant total négocié des Achats à terme de devises	3 570 590,74
Autres Dettes :	
Dépôts de garantie (reçus)	580 000,00
Frais provisionnés	103 197,14
Provision commission de mouvements	1 007,35
-	-
-	-
Autres opérations	-

**3.6. Capitaux propres**

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Nombre d'actions émises / rachetées pendant l'exercice	110 767	4 794 321,56	1 179 530	50 571 184,16
Commission de souscription / rachat		-		-
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises à l'Opc		-		-

**3.7. Frais de gestion**

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	<b>0,95</b>
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

**3.8. Engagements reçus et donnés**

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....	<b>néant</b>
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés .....	<b>néant</b>

**3.9. Autres informations**

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- opc	<b>11 012 953,05</b>
- autres instruments financiers	-

**3.10. Tableau d'affectation du résultat** (En devise de comptabilité de l'Opc)**Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
<b>Total acomptes</b>	-	-	-	-

	30.09.2022	30.09.2021
<b>Affectation du résultat</b>	EUR	EUR
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	28 157,26	28 960,58
Résultat	538 370,07	638 738,12
<b>Total</b>	<b>566 527,33</b>	<b>667 698,70</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	549 896,48	630 786,24
Report à nouveau de l'exercice	16 630,85	36 912,46
Capitalisation	-	-
<b>Total</b>	<b>566 527,33</b>	<b>667 698,70</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	3 436 853	4 505 616
Distribution unitaire	0,16	0,14
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

**3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes***(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
<b>Total acomptes</b>	-	-

	30.09.2022	30.09.2021
<b>Affectation des plus et moins-values nettes</b>	EUR	EUR
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	5 978 584,10	7 955 426,43
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-3 135 802,73	-114 789,74
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>2 842 781,37</b>	<b>7 840 636,69</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	2 842 781,37	7 840 636,69
Capitalisation	-	-
<b>Total</b>	<b>2 842 781,37</b>	<b>7 840 636,69</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

## 3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la Sicav au cours des 5 derniers exercices

Devise EUR	30.09.2022	30.09.2021	30.09.2020	30.09.2019	28.09.2018
<b>Actif net</b>	<b>127 592 174,28</b>	205 564 412,36	204 129 335,96	182 664 189,12	165 153 641,85
<b>Nombre d'actions en circulation</b>	<b>3 436 853</b>	4 505 616	4 350 199	3 880 177	3 795 328
<b>Valeur liquidative</b>	<b>37,12</b>	45,62	46,92	47,07	43,51
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)</b>	<b>0,16</b>	0,14	0,27	0,46	0,80
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire <sup>(2)</sup></b>	-	-	-	-	0,25

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

<sup>(2)</sup> La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création de la Sicav : 19 mars 1984.

# inventaire au 30.09.2022

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Obligation</i>						
XS0969341147	AMERICA MOVIL TF/TV 06/09/2073	PROPRE	1 417 000,00	1 444 751,11	EUR	1,13
XS1428773763	ASSICURAZIONI GENERALI VAR 08/06/2048	PROPRE	700 000,00	666 018,07	EUR	0,52
XS1508392625	ATF NETHERLANDS BV VAR PERPETUAL	PROPRE	1 600 000,00	1 454 150,58	EUR	1,14
XS1731105612	BANCO DE SABADELL SA 0.875% 05/03/2023	PROPRE	1 100 000,00	1 099 731,78	EUR	0,86
XS1309436910	BHP BILLITON FINANCE LTD VAR 22/10/2079	PROPRE	1 283 000,00	1 379 181,41	EUR	1,08
ES0000012G42	BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 1.2% 31/10/2040	PROPRE	143 000,00	99 655,60	EUR	0,08
ES0000012G34	BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 1.25% 31/10/2030	PROPRE	224 000,00	198 409,87	EUR	0,16
ES0000012H58	BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 1.45% 31/10/2071	PROPRE	436 000,00	221 731,03	EUR	0,17
IT0005421703	BTPS 1.8% 01/03/2041	PROPRE	177 000,00	118 489,27	EUR	0,09
IT0005441883	BTPS 2.15% 01/03/2072	PROPRE	350 000,00	210 302,03	EUR	0,16
IT0005496770	BTPS 3.25% 01/03/2038	PROPRE	1 480 000,00	1 274 616,35	EUR	1,00
DE0001102531	BUNDESREPUB DEUTSCHLAND 0.0% 15/02/2031	PROPRE	754 000,00	637 846,30	EUR	0,50
IT0005480980	BUONI POLIENNALI DEL TES 2.15% 01/09/2052	PROPRE	650 000,00	415 181,54	EUR	0,33
FR0010318386	CNP ASSUR TF/TV PERP	PROPRE	300 000,00	168 774,25	EUR	0,13
ES0000101875	COMUNIDAD DE MADRID SPAI 1.773% 30/04/2028	PROPRE	1 903 000,00	1 807 976,22	EUR	1,42
XS0943370543	DONG ENERGY A/S VAR 26/06/3013	PROPRE	707 000,00	722 923,96	EUR	0,57
FR0013463668	ESSILORLUXOTTICA 0.375% 27/11/2027	PROPRE	1 800 000,00	1 572 071,77	EUR	1,23
EU000A284469	EUROPEAN UNION 0.30% 04/11/2050	PROPRE	152 000,00	76 488,86	EUR	0,06
EU000A3K4C42	EUROPEAN UNION 0.4% 04/02/2037	PROPRE	106 611,00	74 436,23	EUR	0,06
DE0001141794	FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0% 05/04/2024	PROPRE	2 210 000,00	2 158 926,90	EUR	1,69
DE0001102515	FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0% 15/05/2035	PROPRE	1 615 000,00	1 224 654,50	EUR	0,96
DE0001102507	FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0% 15/08/2030	PROPRE	442 000,00	378 184,04	EUR	0,30
DE0001135481	FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 2.5% 04/07/2044	PROPRE	1 690 000,00	1 807 085,52	EUR	1,42
FR0014004J31	FRANCE GOVT OF 0.75% 25/05/2053	PROPRE	787 311,00	439 586,70	EUR	0,34
FR0014003513	FRANCE REPUBLIC 0% 25/02/2027	PROPRE	990 000,00	897 944,85	EUR	0,70

## OFI INVEST RENDEMENT EUROPE

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0013508470	FRANCE 0% 25/02/2026	PROPRE	2 080 000,00	1 938 919,84	EUR	1,52
FR0013516549	FRANCE 0% 25/11/2030	PROPRE	1 380 000,00	1 130 512,56	EUR	0,89
FR0013515806	FRANCE 0.5% 25/05/2040	PROPRE	2 344 261,00	1 539 999,48	EUR	1,21
FR0014001NN8	FRANCE 0.5% 25/05/2072	PROPRE	393 333,00	157 230,39	EUR	0,12
FR0014002JM6	FRANCE 0.5% 25/06/2044	PROPRE	1 670 729,00	1 021 685,14	EUR	0,80
FR0012993103	FRANCE 1.5% 25/05/2031	PROPRE	5 180 000,00	4 824 106,33	EUR	3,78
FR0013404969	FRANCE 1.5% 25/05/2050	PROPRE	32 895,00	23 894,03	EUR	0,02
FR0013131877	FRENCH REPUBLIC 0.5% 25/05/2026	PROPRE	3 140 000,00	2 968 770,21	EUR	2,33
FR0013480613	FRENCH REPUBLIC 0.75% 25/05/2052	PROPRE	31 734,00	18 122,47	EUR	0,01
FR0013154044	FRENCH REPUBLIC 1.25% 25/05/2036	PROPRE	57 342,00	46 750,10	EUR	0,04
FR0013257524	FRENCH REPUBLIC 2% 25/05/2048	PROPRE	182 022,00	151 468,49	EUR	0,12
DE0001030732	GERMANY 0% 15/08/2031	PROPRE	130 000,00	108 878,90	EUR	0,09
GB00B54QLM75	GILT 4% 22/01/60	PROPRE	850 000,00	1 052 770,70	GBP	0,83
GB00B3KJDS62	GILT 4.25% 07/09/2039	PROPRE	1 600 000,00	1 842 210,55	GBP	1,44
FR0011896513	GROUPAMA SA VAR PERPETUAL	PROPRE	1 100 000,00	1 112 920,40	EUR	0,87
IE00BMD03L28	IRISH GOVT 0.35% 18/10/2032	PROPRE	4 960 000,00	3 963 979,34	EUR	3,11
IT0005419848	ITALIAN REPUBLIC 0.5% 01/02/2026	PROPRE	4 370 000,00	3 977 336,12	EUR	3,12
IT0005433195	ITALIAN REPUBLIC 0.95% 01/03/2037	PROPRE	434 000,00	276 630,26	EUR	0,22
IT0005449969	ITALIAN REPUBLIC 0.95% 01/12/2031	PROPRE	790 000,00	590 407,63	EUR	0,46
IT0005413171	ITALIAN REPUBLIC 1.65% 01/12/2030	PROPRE	5 034 000,00	4 177 405,73	EUR	3,27
IT0004243512	ITALIAN REPUBLIC 2.6% 15/09/2023	PROPRE	3 500 000,00	4 865 467,47	EUR	3,81
IT0005508590	ITALIAN REPUBLIC 4.0% 30/04/2035	PROPRE	2 618 000,00	2 547 888,57	EUR	2,00
XS1321149434	KENNEDY WILSON EUR REAL 3.25% 12/11/2025	PROPRE	1 100 000,00	961 951,54	EUR	0,75
BE0000351602	KINGDOM OF BELGIUM 0% 22/10/2027	PROPRE	690 094,00	613 999,40	EUR	0,48
BE0000352618	KINGDOM OF BELGIUM 0% 22/10/2031	PROPRE	695 912,00	548 391,18	EUR	0,43
BE0000353624	KINGDOM OF BELGIUM 0.65% 22/06/2071	PROPRE	407 855,00	177 699,18	EUR	0,14
BE0000347568	KINGDOM OF BELGIUM 0.9% 22/06/2029	PROPRE	757 500,00	687 626,22	EUR	0,54
BE0000346552	KINGDOM OF BELGIUM 1.25% 22/04/2033	PROPRE	2 170 000,00	1 893 753,98	EUR	1,48
BE0000355645	KINGDOM OF BELGIUM 1.4% 22/06/2053	PROPRE	322 381,00	216 550,42	EUR	0,17
BE0000348574	KINGDOM OF BELGIUM 1.70% 22/06/2050	PROPRE	148 459,00	111 038,25	EUR	0,09

## OFI INVEST RENDEMENT EUROPE

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
BE0000336454	KINGDOM OF BELGIUM 1.90% 22/06/2038	PROPRE	400 000,00	343 253,48	EUR	0,27
NL0013552060	KINGDOM OF NETHERLANDS 0.5% 15/01/2040	PROPRE	310 000,00	221 544,30	EUR	0,17
ES00000127C8	KINGDOM OF SPAIN I 1% 30/11/2030	PROPRE	1 808 000,00	2 137 396,98	EUR	1,68
ES0000012B62	KINGDOM OF SPAIN 0.35% 30/07/2023	PROPRE	300 000,00	296 418,86	EUR	0,23
ES0000012A97	KINGDOM OF SPAIN 0.45% 31/10/2022	PROPRE	460 000,00	461 829,48	EUR	0,36
ES0000012G00	KINGDOM OF SPAIN 1% 31/10/2050	PROPRE	50 000,00	27 781,91	EUR	0,02
ES00000128P8	KINGDOM OF SPAIN 1.5% 30/04/2027	PROPRE	294 000,00	282 252,36	EUR	0,22
ES00000126Z1	KINGDOM OF SPAIN 1.60% 30/04/2025	PROPRE	828 000,00	820 955,53	EUR	0,64
ES0000012E69	KINGDOM OF SPAIN 1.85% 30/07/2035	PROPRE	780 000,00	657 980,86	EUR	0,52
ES0000012K46	KINGDOM OF SPAIN 1.9% 31/10/2052	PROPRE	572 000,00	392 685,21	EUR	0,31
ES0000012K61	KINGDOM OF SPAIN 2.55% 31/10/2032	PROPRE	3 015 000,00	2 846 478,56	EUR	2,23
ES0000012B47	KINGDOM OF SPAIN 2.7% 31/10/2048	PROPRE	39 000,00	34 168,01	EUR	0,03
ES00000126B2	KINGDOM OF SPAIN 2.75% 31/10/24	PROPRE	530 000,00	550 063,55	EUR	0,43
ES00000128C6	KINGDOM OF SPAIN 2.90% 31/10/2046	PROPRE	750 000,00	689 426,10	EUR	0,54
ES00000128E2	KINGDOM OF SPAIN 3.45% 30/07/2066	PROPRE	56 000,00	53 018,02	EUR	0,04
NL0015614579	KINGDOM OF THE NETHERLANDS 0% 15/01/2052	PROPRE	650 000,00	327 990,00	EUR	0,26
FR0013405347	LVMH MOET HENNESSY VUITT 0.125% 28/02/2023	PROPRE	600 000,00	597 093,95	EUR	0,47
NL0013332430	NETHERLANDS GOVERNMENT 0.25% 15/07/2029	PROPRE	5 100 000,00	4 470 174,45	EUR	3,50
DE000NWB0AG1	NRW.BANK 0.625% 02/02/2029	PROPRE	1 700 000,00	1 483 739,74	EUR	1,16
FR0010171975	OAT 4% 25/04/55	PROPRE	800 000,00	972 498,74	EUR	0,76
FR0010870956	OAT 4% 25/04/60	PROPRE	340 000,00	417 300,16	EUR	0,33
XS1115498260	ORANGE TF/TV PERP	PROPRE	1 451 000,00	1 434 301,83	EUR	1,12
BE0000349580	REPUBLIC OF BELGIUM 0.10% 22/06/2030	PROPRE	565 290,00	472 924,97	EUR	0,37
IT0005329344	REPUBLIC OF ITALY 0.1% I 15/05/2023	PROPRE	4 180 000,00	4 892 924,60	EUR	3,83
IT0005383309	REPUBLIC OF ITALY 1.35% 01/04/2030	PROPRE	6 230 000,00	5 132 871,82	EUR	4,02
IT0005438004	REPUBLIC OF ITALY 1.5% 30/04/2045	PROPRE	1 333 000,00	797 169,27	EUR	0,62
IT0005170839	REPUBLIC OF ITALY 1.6% 01/06/2026	PROPRE	5 150 000,00	4 858 327,08	EUR	3,81
IT0005398406	REPUBLIC OF ITALY 2.45% 01/09/2050	PROPRE	457 000,00	317 827,70	EUR	0,25
IT0005321325	REPUBLIC OF ITALY 2.95% 01/09/2038	PROPRE	138 000,00	114 565,42	EUR	0,09
IT0005365165	REPUBLIC OF ITALY 3% 01/08/2029	PROPRE	440 000,00	416 221,25	EUR	0,33

## OFI INVEST RENDEMENT EUROPE

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
IT0005377152	REPUBLIC OF ITALY 3.1% 01/03/2040	PROPRE	256 000,00	213 764,60	EUR	0,17
IT0005358806	REPUBLIC OF ITALY 3.35% 01/03/2035	PROPRE	255 000,00	228 372,61	EUR	0,18
IT0005024234	REPUBLIC OF ITALY 3.5% 01/03/2030	PROPRE	958 000,00	928 647,46	EUR	0,73
PTOTEPOE0032	REPUBLIC OF PORTUGAL 1.15% 11/04/2042	PROPRE	94 843,00	64 910,91	EUR	0,05
PTOTEBOE0020	REPUBLIC OF PORTUGAL 4.1% 15/02/2045	PROPRE	8 268,00	9 290,24	EUR	0,01
ES0000012J07	SPAIN 1% 30/07/2042	PROPRE	852 000,00	552 699,40	EUR	0,43
ES0000012I24	SPANISH GOVERNMENT 0.85% 30/07/2037	PROPRE	846 000,00	585 903,21	EUR	0,46
XS1757821688	SUMMIT GERMANY LTD 2% 31/01/2025	PROPRE	800 000,00	718 884,44	EUR	0,56
XS1050461034	TELEFONICA EUROPE BV TF/TV PERPETUAL	PROPRE	1 400 000,00	1 430 645,04	EUR	1,12
GB00BL68HJ26	UK TSY 0.125% 30/01/2026	PROPRE	320 000,00	317 205,48	GBP	0,25
GB00B06YGN05	UK TSY 4.25% 07/2055	PROPRE	900 000,00	1 130 981,05	GBP	0,89
GB00BDCHBW80	UNITED KINGDOM OF GREAT BRITAIN 1.5% 22/07/2047	PROPRE	1 210 000,00	857 127,75	GBP	0,67
GB00BD0XH204	UNITED KINGDOM OF GREAT BRITAIN 1.75% 22/07/2057	PROPRE	1 220 000,00	882 583,63	GBP	0,69
GB00B84Z9V04	UNITED KINGDOM OF GREAT BRITAIN NOTHERN IS 3.25% 22/01/2044	PROPRE	2 300 000,00	2 349 839,48	GBP	1,84
GB00BFWFPP71	UNITED KINGDOM OF GREAT BRITAIN 1.75% 22/01/2049	PROPRE	1 480 000,00	1 101 907,67	GBP	0,86
GB00BYYMZX75	UNITED KINGDOM OF GREAT BRITAIN 2.5% 22/07/2065	PROPRE	1 250 000,00	1 133 032,19	GBP	0,89
ES0214974075	UNNIM BANC SA FRN PERPETUAL	PROPRE	1 350 000,00	1 234 912,50	EUR	0,97
<b>Total Obligation</b>				<b>114 359 375,47</b>		<b>89,63</b>
<b>O.P.C.V.M.</b>						
FR0010645325	AVIVA INVESTORS ALPHA YIELD FCP	PROPRE	1,0443	1 307 362,27	EUR	1,02
FR0010969550	AVIVA INVESTORS YIELD CURVE ABSOLUTE RETURN- R	PROPRE	4 923,00	5 109 483,24	EUR	4,00
FR0007030663	OFI INVEST ESG CREDIT EUROPE FCP	PROPRE	6 442,00	3 818 624,34	EUR	2,99
FR0010510479	OFI INVEST ISR MONÉTAIRE CT PART D	PROPRE	80,00	777 483,20	EUR	0,61
<b>Total O.P.C.V.M.</b>				<b>11 012 953,05</b>		<b>8,63</b>
<b>Total Valeurs mobilières</b>				<b>125 372 328,52</b>		<b>98,26</b>
<b>Liquidités</b>						
<b>APPELS DE MARGES</b>						
	APPEL MARGE EUR	PROPRE	-228 410,01	-228 410,01	EUR	-0,18
	APPEL MARGE GBP	PROPRE	647 500,00	737 807,66	GBP	0,58
<b>Total APPELS DE MARGES</b>				<b>509 397,65</b>		<b>0,40</b>

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<b>AUTRES</b>						
	PROV COM MVTS EUR	PROPRE	-1 007,35	-1 007,35	EUR	-0,00
<b>Total AUTRES</b>				<b>-1 007,35</b>		<b>-0,00</b>
<b>BANQUE OU ATTENTE</b>						
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	3 463 942,72	3 463 942,72	EUR	2,71
	BANQUE GBP SGP	PROPRE	-1 492 733,08	-1 700 926,48	GBP	-1,33
	BANQUE JPY SGP	PROPRE	1 726 102,00	12 172,84	JPY	0,01
	BANQUE NOK SGP	PROPRE	70 079,36	6 564,50	NOK	0,01
	BANQUE SGD SGP	PROPRE	14 811,78	10 536,94	SGD	0,01
	BANQUE USD SGP	PROPRE	31 648,43	32 305,85	USD	0,03
<b>Total BANQUE OU ATTENTE</b>				<b>1 824 596,37</b>		<b>1,43</b>
<b>DEPOSIT DE GARANTIE</b>						
	COLLATÉRAL ESP RECU	PROPRE	-580 000,00	-580 000,00	EUR	-0,45
	DEP GAR S/FUT GBP	PROPRE	263 000,00	299 680,95	GBP	0,23
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	229 824,80	229 824,80	EUR	0,18
<b>Total DEPOSIT DE GARANTIE</b>				<b>-50 494,25</b>		<b>-0,04</b>
<b>FRAIS DE GESTION</b>						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-103 197,14	-103 197,14	EUR	-0,08
<b>Total FRAIS DE GESTION</b>				<b>-103 197,14</b>		<b>-0,08</b>
<b>Total Liquidités</b>				<b>2 179 295,28</b>		<b>1,71</b>
<b>Futures</b>						
<b>Taux ( Livraison du sous-jacent )</b>						
OE121222	EURO BOBL 1222	PROPRE	36,00	-102 960,00	EUR	-0,08
RX121222	EURO BUND 1222	PROPRE	-18,00	105 660,00	EUR	0,08
UB121222	EURO BUXL 1222	PROPRE	6,00	-73 800,00	EUR	-0,06
IK1121222	EURO-BTP FU 1222	PROPRE	-54,00	262 070,00	EUR	0,21
OAT121222	EURO-OAT FU 1222	PROPRE	-6,00	37 440,00	EUR	0,03
G301222	LONG GILT 1222	PROPRE	50,00	-737 807,66	GBP	-0,58
<b>Total Taux ( Livraison du sous-jacent )</b>				<b>-509 397,66</b>		<b>-0,40</b>
<b>Total Futures</b>				<b>-509 397,66</b>		<b>-0,40</b>
<b>Coupons</b>						
<b>Obligation</b>						
IT0005383309	ITALY 1.35% 04/30	ACHLIG	6 230,00	42 052,50	EUR	0,03

## OFI INVEST RENDEMENT EUROPE

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS1115498260	ORANGE TF/TV PERP	ACHLIG	1 451,00	72 550,00	EUR	0,06
<b>Total Obligation</b>				<b>114 602,50</b>		<b>0,09</b>
<b>Total Coupons</b>				<b>114 602,50</b>		<b>0,09</b>
<b>Change a terme</b>						
<b>Change a terme</b>						
	OACT 221019 GBP/EUR	RECU	1 270 000,00	1 445 638,41	GBP	1,13
	OACT 221019 GBP/EUR	VERSE	-1 492 891,72	-1 492 891,72	EUR	-1,17
	OACT 221019 GBP/EUR	RECU	1 800 000,00	2 047 077,38	GBP	1,60
	OACT 221019 GBP/EUR	VERSE	-2 077 699,02	-2 077 699,02	EUR	-1,63
	OVCT 221019 GBP/EUR	RECU	5 478 215,28	5 478 215,28	EUR	4,29
	OVCT 221019 GBP/EUR	VERSE	-4 660 000,00	-5 304 534,73	GBP	-4,16
	OVCT 221019 GBP/EUR	RECU	7 800 000,00	7 800 000,00	EUR	6,11
	OVCT 221019 GBP/EUR	VERSE	-6 635 553,60	-7 553 213,55	GBP	-5,92
	OVCT 221019 GBP/EUR	RECU	1 175 058,37	1 175 058,37	EUR	0,92
	OVCT 221019 GBP/EUR	VERSE	-999 554,00	-1 137 804,49	GBP	-0,89
	OVCT 221019 GBP/EUR	RECU	1 187 956,31	1 187 956,31	EUR	0,93
	OVCT 221019 GBP/EUR	VERSE	-1 000 000,00	-1 137 729,64	GBP	-0,89
	OVCT 221019 GBP/EUR	RECU	119 044,39	119 044,39	EUR	0,09
	OVCT 221019 GBP/EUR	VERSE	-100 000,00	-113 771,35	GBP	-0,09
<b>Total Change a terme</b>				<b>435 345,64</b>		<b>0,34</b>
<b>Total Change a terme</b>				<b>435 345,64</b>		<b>0,34</b>
<b>Total OFI INVEST RENDEMENT EUROPE</b>				<b>127 592 174,28</b>		<b>100,00</b>

# résolutions

## Assemblée Générale Ordinaire du 27 janvier 2023

### Première résolution

#### Approbation des comptes de l'exercice

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes approuve lesdits rapports et comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2022.

### Deuxième résolution

#### Convention visée par l'article L.225-38 du code de commerce

L'Assemblée Générale prend acte de ce qu'aucune convention visée par l'article L.225-38 du code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

### Troisième résolution

#### Affectation des sommes distribuables de l'exercice

De l'examen des comptes, il ressort un résultat net de l'exercice 2021 - 2022 de 579 844,73 €.

A ce résultat, s'ajoutent ou se retranchent les éléments suivants :

- Compte de régularisation des revenus de l'exercice : - 41 474,66 €
- Report à nouveau : 28 157,26 €

Compte tenu de ces éléments, le résultat à affecter s'élève à : 566 527,33 €

#### Par ailleurs, il est précisé que, en raison :

- de la capitalisation des plus-values, enregistrée au titre de l'exercice précédent pour un montant de 5 978 584,10 €,
- d'un montant de plus-values enregistrées sur l'exercice de - 3 135 802,73 €,

le montant total des plus-values distribuables au titre de l'exercice sous revue s'élève à 2 842 781,37 €.

L'Assemblée générale approuve l'affectation des sommes distribuables telle que proposée par le Conseil d'administration conformément à l'article 27 des statuts « Affectation des sommes distribuables ».

#### Elle décide en conséquence :

- La distribution à titre de dividende de la somme de : 549 896,48 €
- Le report à nouveau de l'exercice de la somme de : 16 630,85 €
- Le report de la totalité des plus-values distribuable au titre de l'exercice, soit la somme de : 2 842 781,37 €

Sur la base de cette répartition, le dividende net par action est donc arrêté à 0,16 €.

Le dividende se décompose comme suit :

Revenus actions éligibles à réfaction : 0,00 €

**Revenus d'Obligations et autres Titres de Créance avec acompte obligatoire : 0,16 €**

Obligations France – (avant 01/01/1987)

Obligations France – (entre 10/84 et 01/87)

Obligations France – (après 01/01/1987)

Revenus Obligations UE + Islande+ Norvège+ Liechtenstein : 0,16 €

Revenus TCN France

Revenus TCN UE + Islande + Norvège + Liechtenstein

Revenus TCN non négociables UE + Islande + Norvège + Liechtenstein

Autres revenus dont :

au titre des plus-values : 0,00 €

L'Assemblée Générale, constate qu'un acompte de 0,16 €, représentant l'intégralité du revenu distribué au titre de l'exercice clos, a été mis en paiement le 7 décembre 2022 sur décision du Conseil d'Administration réuni le 22 novembre 2022.

L'Assemblée Générale donne expressément acte au Conseil d'Administration de ce que conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il lui a été rappelé que les dividendes versés au cours des trois derniers exercices sont les suivants :

En euros	Dividende net au titre du résultat net	Dividende net au titre des plus-values nettes	Revenu non éligible à l'abattement	Revenu non éligible à l'abattement
2018-2019	0,46	-	-	0,46
2019-2020	0,27	-	-	0,27
2020-2021	0,14	-	-	0,14

#### **Quatrième résolution**

##### Ratification du transfert de siège social

Conformément à l'article L.225-36 du Code de commerce, l'Assemblée générale ratifie le transfert de siège social de la SICAV du 14 rue Roquépine – 75008 PARIS au 22 rue Vernier – 75017 PARIS, décidé par le Conseil d'administration du 22 novembre 2022, et la modification subséquente de l'article 4 des Statuts.

#### **Cinquième résolution**

##### Pouvoirs

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des différents documents soumis à la présente assemblée et du procès-verbal de celle-ci pour l'accomplissement des formalités légales